

Les Baumes S.A., La Tour-de-Peilz

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués en

assemblée générale extraordinaire

le mardi 23 avril 2002, à 8 h 30

dans les bureaux de l'Etude du notaire Philippe Crottaz, à Vevey, rue du Lac 29.

Ordre du jour:

1. Dissolution de la société.
Proposition du conseil d'administration: la société est dissoute et entre en liquidation. Celle-ci sera opérée sous la raison sociale «Les Baumes S.A. en liquidation».
2. Désignation du liquidateur.
Proposition du conseil d'administration: le conseil d'administration propose de désigner en qualité le liquidateur M. Marc Genoud, de Châtel-Saint-Denis, à Montreux.
3. Transfert de l'immeuble social.
Proposition du conseil d'administration: transfert de l'immeuble social au nom de l'actionnaire, à la valeur de sortie admise par les autorités fiscales.

Le conseil d'administration

188441